

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Par courriel à :
vzv@astra.admin.ch

Brugg, 6. August 2021

Zuständig:
Sekretariat:
Dokument: 210806_Prise Position_Ordonnance
circulation routière.docx

Modification de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière et de l'ordonnance sur le contrôle de la circulation routière

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Dans votre courriel du 21 avril dernier vous nous invitez à prendre position sur la consultation mentionnée en objet et vous en remercions.

De façon générale, nous saluons les propositions de modifications relatives à l'ordonnance citée en objet. Cependant, nous souhaitons apporter quelques précisions pour ce qui concerne l'agriculture.

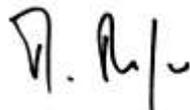
Dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes, les familles paysannes sont tributaires des véhicules agricoles. A cet effet, nous demandons que les exceptions en cas de retrait de permis ne concernent pas uniquement les personnes dont le temps de conduite nécessaire à l'exercice de la fonction dépasse la moitié du temps de travail hebdomadaire. En effet, bien que fortement tributaires de leurs véhicules et disposant de peu de marge de manœuvre en raison des contraintes liées aux cultures et aux conditions météorologiques, les agriculteurs et les employés agricoles ne correspondent pas forcément à cette définition. Ainsi, nous appelons à ce que les exceptions touchent également ces derniers. De plus, nous demandons que la conduite suite à une infraction moyennement grave soit également autorisée dans le cadre de leur fonction, sachant que les véhicules agricoles sont limités à une vitesse de 30-40 km/h.

En vous remerciant de nous avoir consultés dans le cadre de ce dossier et en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Union suisse des paysans



Markus Ritter
Président



Martin Rufer
Directeur